Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le

ID: 038-213804230-20210201-DEL2021_006-DE



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX Département de l'Isère Canton de Grenoble 2 Arrondissement de Grenoble

Convocation du 26 janvier 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 01 février 2021 Délibération 2021-06

Le premier février deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

<u>Présent(e)s</u>: Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Christian GROS, Florian BERNHEIM

<u>Procuration</u>: Norbert COLLIAT donne procuration à Hervé POTHIER-DENIS, Sophie BEKKAL donne procuration à Anahide MARDIROSSIAN, Pierre HEINRICH donne procuration à Mariane OBEID, Fatima KRAIM donne procuration à Christian GROS, Anne TOURMEN donne procuration à Florian BERNHEIM

Absent(e)s:

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Marc DOZIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Stéphanie COLPIN	
- Copported : Ocephanic COEI IIV	

Objet : Modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque pendant les vacances scolaires

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n°2019-67 du 2 décembre fixant les modalités de tarification, d'horaires et de pénalités de la bibliothèque multimédia Pierre Fugain.

La lecture est une priorité pour la ville. Un des axes principaux du projet de la bibliothèque est l'apprentissage et l'encouragement de la lecture auprès des enfants.

Le personnel de la bibliothèque travaille pour cela du mardi au samedi en période scolaire, sur l'équipement mais aussi à l'extérieur :

- Les mardis, jeudis et vendredis sont consacrés principalement
- Au temps scolaire : l'équipe de la bibliothèque, en partenariat avec les enseignants, élabore des projets autour du livre (voyage lecture...)
- Au temps périscolaire (ateliers pendant la Récré'active).
- Au multi accueil de la Ville pour une familiarisation au livre dès la petite enfance.
- Aux animations cinématographiques (fête du cinéma d'animation, mois du doc et fête du court-métrage)

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le

ID: 038-213804230-20210201-DEL2021_006-DE

• Les mercredis et les samedis sont dédiés à l'ouverture de l'équipement au public.

- Mercredi de 10h à 18h30 journée continue.
- Samedi de 10h à 17h journée continue.

Nous proposons de nouveaux horaires d'ouverture au public pour la bibliothèque Pierre Fugain, pendant les vacances scolaires (petites et grandes vacances) ce qui permettra d'avoir un créneau supplémentaire en matinée et de rallonger l'ouverture du vendredi après-midi :

- Mercredi de 10h à 18h30 journée continue.
- Jeudi de 10h à 13h.
- Vendredi de 13h30 (au lieu de 15h) à 18h30.

Les mardis, jeudis après-midi et vendredis matins, pendant les vacances scolaires, sont consacrés à la préparation du « Voyage lecture » mais également à l'achat des livres, au désherbage, à l'inventaire, au suivi des BCD des écoles, à la préparation des animations hors voyage lecture...

Le règlement intérieur est par conséquent modifié et joint à la présente délibération

Le rapporteur entendu, Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux, Après en avoir délibéré,

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE: POUR: UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 2 février 2021

Acte certifié exécutoire depuis son dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire, Sylvain LAVAL.